



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/36
9 janvier 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Genève, 22-26 janvier 2001

**MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION EN MATIÈRE
DE SERVICES D'APPUI AU COMMERCE : LES CLEFS D'UNE CROISSANCE
OFFRANT UN POTENTIEL PARTICULIER POUR LES PMA**

Note du secrétariat de la CNUCED

Introduction

1. La présente note a été établie afin d'aider la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à examiner les stratégies suggérées par la Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA. Elle est subdivisée en deux sections. La première, qui prend en compte les débats des experts et les conclusions de la Réunion, évoque les principales raisons pour lesquelles la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui devrait demeurer un volet important de l'action menée en faveur du développement, notamment par la CNUCED. Elle aborde les questions particulières que soulèvent la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce. Les travaux qui pourraient être entrepris par la CNUCED pour donner suite à la Réunion d'experts sont présentés dans la deuxième section.

I. Questions soumises à la Commission pour examen

2. Les experts ont recensé un certain nombre de mesures à prendre au niveau national, en particulier l'adoption d'un cadre directeur pour la mise en valeur des ressources humaines et la création de conseils nationaux pour la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce.

3. Pour encourager l'adoption et l'application de mesures, des activités de sensibilisation et d'information doivent être engagées rapidement, éventuellement à l'initiative d'institutions locales de formation à la gestion ou d'administrations publiques, mais avec le soutien de programmes exécutés par des organismes internationaux.

4. L'existence, au niveau local ou régional, d'institutions de qualité pour la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce – couvrant les différentes fonctions de formation, de conseil, d'analyse et de recherche – contribuera considérablement à une mise en valeur efficace des ressources humaines; ces institutions locales ou régionales devraient être créées à partir ou au sein d'institutions existantes, avec la collaboration des pouvoirs publics, du secteur des entreprises et d'institutions internationales ou régionales.

5. Une coopération régionale et internationale est indispensable pour l'expansion et l'amélioration de la mise en valeur des ressources humaines et l'actualisation des pratiques en la matière, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Cette coopération de la part des communautés, des institutions et des entreprises doit être encouragée par les pouvoirs publics; elle peut aussi être renforcée par les programmes de création de réseaux des organismes des Nations Unies. En outre, le secteur des entreprises devrait étudier les possibilités de mettre à profit des contacts professionnels pouvant être une source de coopération en matière de mise en valeur des ressources humaines.

6. La formation n'est qu'un élément de la mise en valeur des ressources humaines; les pays devraient développer leurs services de formation en tenant compte des changements réglementaires et institutionnels nécessaires pour accroître l'efficacité de la formation et de la mise en valeur des ressources humaines.

7. Le cadre directeur pour la mise en valeur des ressources humaines devrait aider le secteur privé à consolider les services d'appui au commerce en encourageant l'adoption de mesures de privatisation ou de concession d'infrastructures et de services de transport, la réalisation d'études de viabilité commerciale, une diminution de la bureaucratie et la promotion de stratégies commerciales, notamment pour la fourniture de services. En particulier, le rôle du secteur privé devrait être renforcé par des mesures qui :

- i) Encouragent et soutiennent les entreprises publiques dans leurs efforts d'adaptation aux règles du marché, promouvant ainsi une concurrence qui pousse à mettre en valeur les ressources humaines;
- ii) Aident le secteur privé à définir des incitations à la formation continue à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, y compris l'octroi de bourses pour l'acquisition et l'amélioration de compétences dans le cadre de plans de carrière cohérents;
- iii) Modifient les attitudes de façon que la formation soit considérée comme un investissement plutôt que simplement comme un coût procurant un profit marginal;
- iv) Soutiennent les efforts généraux déployés pour retenir la main-d'œuvre qualifiée;
- v) Créent des mécanismes d'échange de compétences entre PMA.

II. Propositions concernant les travaux que la CNUCED pourrait entreprendre à la lumière des conclusions de la Réunion d'experts

8. La communauté internationale a un rôle particulièrement important à jouer dans la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce. C'est le cas de plusieurs institutions internationales, dont les efforts doivent être cohérents pour encourager la meilleure utilisation possible des ressources. L'action de la CNUCED a été mise en avant dans le Plan d'action de Bangkok, s'agissant plus spécialement du renforcement des capacités, de sorte qu'il conviendrait que la CNUCED, en coopération avec le CCI, prenne des mesures pour encourager des institutions internationales et régionales à collaborer en matière de mise en valeur des ressources humaines pour éviter les chevauchements d'activités, créer des synergies et accroître les capacités.

9. Afin de faciliter l'adoption d'un cadre directeur pour la mise en valeur des ressources humaines et la création de conseils nationaux pour la mise en valeur des ressources humaines en matière de services d'appui au commerce, la Commission pourrait envisager le lancement par la CNUCED, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies intéressés, d'une campagne visant à expliquer et à faire comprendre l'importance de telles mesures. Dans ce contexte, il pourrait être donné suite à la proposition des experts tendant à ce que la CNUCED élabore un cadre directeur type pour la mise en valeur des ressources humaines que les pays en développement intéressés, en particulier les PMA, puissent adapter à leurs conditions locales. Les cadres destinés aux PMA devraient tenir compte des besoins et des capacités d'apprentissage de ces pays ainsi que des besoins d'apprentissage des individus travaillant dans les services d'appui au commerce.

10. En outre, la CNUCED pourrait organiser des réunions, des échanges et des activités de diffusion de pratiques efficaces afin de soutenir la détermination de toutes les parties intéressées de contribuer au développement du commerce dans les PMA, et appuyer des échanges internationaux entre PMA et pays développés et pays en développement en vue d'améliorer le commerce international à travers l'échange d'expériences entre individus travaillant dans les services d'appui au commerce.

11. La CNUCED pourrait étudier le rôle des communautés en matière de services d'appui au commerce et la façon dont la mise en valeur des ressources humaines peut être renforcée par la coopération entre communautés, et formuler des recommandations à cet égard.

12. En outre, la Commission pourrait recommander de mener dans un pays donné, avec l'assistance du secrétariat et en faisant appel à des compétences techniques extérieures, une expérience pilote visant à établir un projet de cadre directeur au niveau national et à créer un conseil national, conformément aux propositions des experts. Les résultats de cette expérience, notamment le bilan des mesures prises dans le pays concerné, devraient être publiés et examinés plus avant à l'occasion d'un atelier régional réunissant des spécialistes, des fonctionnaires et des directeurs des ressources humaines. Les participants devraient être invités à proposer des mesures de suivi au niveau national et en matière de coopération entre les pays.

13. Les activités proposées pourraient être financées en commun par les pays concernés et par un donateur ou un organisme partenaire intéressé. Pour disposer des compétences techniques nécessaires, on pourrait envisager de solliciter les associations professionnelles possédant l'expérience voulue et de faire appel aux services d'experts ayant participé à la Réunion.
